

MAIRIE de la Ville de

ARRONDISSEMENT de Cœuvres

Du 10^{ème} jour

an mil huit cent quarante-cinq, à huit heures du soir

ACTE DE DÉCÈS de Félix Ignace JARDIN

le quatrième à huit heures du soir, sauf profession

N^o 33

Jardin

Agé de vingt-neuf ans, né à la gare

département du Nord domicilié à la gare

filz de Barthélemy Auguste JARDIN (alloué)

et de Christine Wilhelmine Bernard, domiciliés

au Château de la Gare

Sur la déclaration à moi faite par le sieur Jean Louis Bernard

Agé de vingt-neuf ans, profession d' alloué domicilié à la gare

qui a dit être frère au deu défaut et par Christine Wilhelmine Bernard

Agé de vingt-neuf ans, profession d' alloué domicilié à la gare

qui a dit être frère au deu défaut

Et ont, les déclarants, signé au quatrième du deu au deu au deu

Constaté, suivant la loi, par moi Jean Louis Bernard alloué alloué alloué

de gare remplissant les fonctions d'Officier public, et

lecture du présent acte a été donnée aux déclarants, après en être assuré du deu

Mullon

Mullon

MAIRIE de la Ville de

ARRONDISSEMENT de Cœuvres

Du 10^{ème} jour

an mil huit cent quarante-cinq, à huit heures du soir

ACTE DE DÉCÈS de Emile Joseph Emile

le quatrième à huit heures du matin, sauf profession

N^o 34

Amid

Agé de vingt-neuf ans, né à la gare

département du Nord domicilié à la gare

filz de Emile Joseph Emile Emile Emile

et de Elisabeth Emilie Rey domiciliés

au Château de la Gare

Sur la déclaration à moi faite par le sieur Jean Louis Mullon

Agé de vingt-neuf ans, profession d' alloué domicilié à la gare

qui a dit être frère au deu défaut et par le sieur Jean Louis Mullon

Agé de vingt-neuf ans, profession d' alloué domicilié à la gare

qui a dit être frère au deu défaut

Et ont, les déclarants, signé au quatrième du deu au deu au deu

Constaté, suivant la loi, par moi Jean Louis Mullon alloué alloué alloué

de gare remplissant les fonctions d'Officier public, et

lecture du présent acte a été donnée aux déclarants, après en être assuré du deu

Mullon

Mullon

MAIRIE de la Ville de

ARRONDISSEMENT de Cœuvres

an mil huit cent quarante-cinq, à huit heures du soir



ACTE DE DÉCÈS de Emile Joseph Emile

le quatrième à huit heures du matin, sauf profession

Agé de vingt-neuf ans, né à la gare

département du Nord domicilié à la gare

filz de Emile Joseph Emile Emile Emile

et de Elisabeth Emilie Rey domiciliés

au Château de la Gare

Sur la déclaration à moi faite par le sieur Jean Louis Mullon

Agé de vingt-neuf ans, profession d' alloué domicilié à la gare

qui a dit être frère au deu défaut et par le sieur Jean Louis Mullon

Agé de vingt-neuf ans, profession d' alloué domicilié à la gare

qui a dit être frère au deu défaut

Et ont, les déclarants, signé au quatrième du deu au deu au deu

Constaté, suivant la loi, par moi Jean Louis Mullon alloué alloué alloué

de gare remplissant les fonctions d'Officier public, et

lecture du présent acte a été donnée aux déclarants, après en être assuré du deu

ACTE DE DÉCÈS de Emile Joseph Emile

le quatrième à huit heures du matin, sauf profession

Agé de vingt-neuf ans, né à la gare

département du Nord domicilié à la gare

filz de Emile Joseph Emile Emile Emile

et de Elisabeth Emilie Rey domiciliés

au Château de la Gare

Sur la déclaration à moi faite par le sieur Jean Louis Mullon

Agé de vingt-neuf ans, profession d' alloué domicilié à la gare

qui a dit être frère au deu défaut et par le sieur Jean Louis Mullon

Agé de vingt-neuf ans, profession d' alloué domicilié à la gare

qui a dit être frère au deu défaut

Et ont, les déclarants, signé au quatrième du deu au deu au deu

Constaté, suivant la loi, par moi Jean Louis Mullon alloué alloué alloué

de gare remplissant les fonctions d'Officier public, et

lecture du présent acte a été donnée aux déclarants, après en être assuré du deu

ACTE DE DÉCÈS de Emile Joseph Emile

le quatrième à huit heures du matin, sauf profession

Agé de vingt-neuf ans, né à la gare

département du Nord domicilié à la gare

filz de Emile Joseph Emile Emile Emile

et de Elisabeth Emilie Rey domiciliés

au Château de la Gare

Sur la déclaration à moi faite par le sieur Jean Louis Mullon

Agé de vingt-neuf ans, profession d' alloué domicilié à la gare

qui a dit être frère au deu défaut et par le sieur Jean Louis Mullon

Agé de vingt-neuf ans, profession d' alloué domicilié à la gare

qui a dit être frère au deu défaut

Et ont, les déclarants, signé au quatrième du deu au deu au deu

Constaté, suivant la loi, par moi Jean Louis Mullon alloué alloué alloué

de gare remplissant les fonctions d'Officier public, et

lecture du présent acte a été donnée aux déclarants, après en être assuré du deu